

Tarifs applicables au 1 janvier 2018

TRANSACTION - VENTE

Prix de vente :

Inférieur ou égal à 49 999 € ttc : Forfait 3 000 € ttc

De 50 000 € ttc à 99 999 € ttc : 10 % maximum

De 100 000 € ttc à 149 999 € ttc : 9% maximum

De 150 000 € ttc à 249 999 € ttc : 8 % maximum

De 250 000 € ttc à 299 999 € ttc : 7 % maximum

Supérieur ou égal à 300 000 € ttc : 6 % maximum

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.